République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Oran
Daïra d'Oran
Commune d'Oran
Service Des Contrats et Marchés

Avis d'Attribution Provisoire du Marché

Conformément aux dispositions de l'article N°65 du décret présidentiel 15/247 du16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Conformément aux dispositions de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales aux marchés publics, l'Assemblée Populaire Communale d'Oran publie les résultats de l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales ***N°19/2025*** *relatif à :*

Assurance de la responsabilité civile et du patrimoine mobilier Et immobilier de la Commune d'Oran , durant l'année 2026

Suite à la séance de la Commission d'Ouverture des plis techniques et financiers en date du 05/11/2025.

Après évaluation des offres techniques par la Commission compétente en date du 30/11/2025 à 10h : 00 et financières en date du 30/11/2025 à 13h .

L'attribution provisoire est prononcée au profit de l'entreprise suivante :

L'intitulé de l'opération	*L'entreprise retenue*	*Montant*	*Délai*	*Nif*	*Critères de choix*
Assurance de la responsabilité civile et du patrimoine mobilier et immobilier de la Commune d'Oran , durant l'année 2026	*CAAR*	*2 764 993.84*	*Année 2026*	*000616097273083*	*La Moins- disante*

Tous les soumissionnaires pour ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution soit au BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux et ce conformément à l'article N°82 du décret présidentiel 15/247 daté le 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et les délégations des services publics ,et conformément à l'article N°56 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. les soumissionnaires intéressés doivent se rapprocher au près de nos services, au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la parution de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

M. Le Président

ANEP 2531016130 DzWatch 14/12/2025